

## Programme de formation :

# ACTEUR PREVENTION SECOURS DU SECTEUR DE L'AIDE ET DU SOIN A DOMICILE (APS-ASD)

---

**Public :** Tout salarié de structure intervenant à domicile ; tous les aidants familiaux proches d'une personne en situation de dépendance ou de handicap.

**Nombre d'heure :** 21h

**Prérequis :** Aucun

### **Objectifs :**

- 1) Prévention : Etre capable d'être acteur de la prévention des risques professionnels liés à son métier.
- 2) Secours : Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement. Le certificat d'APS-ASD apporte une double compétence nécessaire pour exercer son métier en toute sécurité tout en préservant la santé des personnes.

### **Contenu :**

Les chiffres 2015 d'accidents du travail et arrêts maladie publiés par la CNAMTS révèlent une montée en flèche du nombre d'accidents du travail (AT) pour le secteur des services à la personne (aide à domicile et hébergement médico-social) sur l'année 2015.

La formation APS ASD fait partie d'un dispositif de prévention des risques liés à l'activité physique. C'est une démarche globale de la structure, qui nécessite une formation et implication de l'ensemble des acteurs en interne (dirigeants, animateur, salariés...). Elle a pour but de faire régresser les accidents du travail et maladies professionnelles, dont 85% sont des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS). Ainsi, cette démarche va permettre de développer avec autonomie une culture de la prévention dans la structure.

### **Programme « Prévention » (11 heures)**

1. Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure et sur son lieu de travail ;
2. Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel ;
3. Repérer les situations à risque liées à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain ;
4. Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction ;
5. Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée ;
6. Alerter la hiérarchie (rendre compte) ;
7. Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée visant une efficacité maximum de l'intervention.

Cette partie comprend un apprentissage de techniques gestuelles de manutention des personnes à un aidant ainsi que – éventuellement – la démonstration d'aides techniques mécanisées.

### **Programme « Secours » (10 heures)**

8. Situer son rôle de Sauveteur Secouriste du Travail sur son lieu de travail et au sein de sa structure ;
9. Mettre en sécurité une situation d'accident ;
10. Examiner une personne en vue de lui porter secours et de faire alerter ;
11. Secourir une victime et alerter ou faire alerter ;
12. Adopter la bonne conduite à tenir face aux différents signes indiquant que la vie de la victime est menacée ;
13. Utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE).

### **Méthodes pédagogiques :**

Face à face pédagogique avec un formateur APS ASD, formé/certifié par l'INRS : exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, démonstrations pratiques, travaux en sous-groupes.

- Alternance entre formation théorique et exercices de mise en situation - Travail en groupes
- Présentation et apprentissage sur outils pouvant être utilisés auprès des bénéficiaires (lits médicalisés, fauteuils roulants, aides techniques,...)
- Projection de films (ex : INRS)
- Présentation Powerpoint sur vidéo projecteur
- Utilisation des outils de repérage, méthode de détection et d'analyse de travail (réalisation et restitution d'analyse de sa propre situation de travail en intersession)

### **Intervenant :**

Intervenant APS ASD certifié / habilité INRS

### **Suivi / évaluation :**

- Certificat d'Acteur APS ASD, délivré par l'INRS, à tous les candidats ayant satisfait aux épreuves certificatives
- Certificat SST et certificat PRAP, délivrés par l'INRS, à tous les candidats ayant satisfait aux épreuves certificatives
- Maintien et actualisation des compétences d'Acteur APS ASD : tous les 24 mois

### **Prix :**

Sur devis. Nous contacter

\*Mise à jour le 06/11/2020